



Ville de Saint Germain du Puy

Séance du Conseil Municipal du 16 février 2017

Régulièrement convoqué (convocation dématérialisée transmise aux Conseillers Municipaux le 10 février 2017 à leur adresse électronique conformément à la délibération du 2 avril 2015), le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Saint Germain du Puy le jeudi 16 février 2017 à 19h15, sous la présidence de Maxime CAMUZAT, Maire.

17 Conseiller(e)s étaient présent(e)s, 5 étaient absent(e)s et avaient donné pouvoir.

1 Conseillère était contrainte de quitter la séance avant son terme, et a donné pouvoir lors de son départ.

Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale et des personnes âgées, a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu des opérations effectuées par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte des opérations effectuées par le Maire dans le cadre des décisions prises par délégation, en application de la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014, complétée par la délibération du 20 novembre 2015. Il s'agit :

- .de la signature d'une convention simplifiée d'action de formation pour les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail avec le Centre de Gestion du Cher,
- .de la prise en charge de séances de self défense pour les policiers municipaux avec l'association Karaté Jiu-Jitsu Académie,
- .de la prise en charge d'une formation « Formateurs PRR module 1 » de 3 jours pour un agent de la police municipale auprès de l'Institut National de Sécurité Routière et de Recherches,
- .de la prise en charge d'une exposition « Le gentil facteur au pays des contes » à la bibliothèque municipale auprès de Pierre-Stéphane PROUST,
- .de la prise en charge d'un spectacle « A dire d'elles » auprès de l'association TOM POUCE à la bibliothèque municipale le 15 février 2017,
- .de la prise en charge d'un spectacle « Un Noël d'enfer » auprès de la compagnie « Les Marionnettes de la Tour Penché » à la bibliothèque municipale le 2 décembre 2017,
- .du renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES),
- .du renouvellement de l'adhésion de la ville à l'association TGV Grand Centre Auvergne,
- .de la renonciation à divers droits de préemption concernant des biens immobiliers privés (des maisons d'habitation ainsi que des terrains à bâtir dans le nouveau lotissement *Le Clos de la Sente à Rabot* à Fenestrelay).

Le détail de ces décisions peut être consulté en Mairie.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Débat sur les orientations budgétaires 2017

Le Maire et Magalie MARAFFON, 8ème Maire-adjointe en charge des finances et de la communication, ont ensuite présenté les orientations budgétaires pour 2017, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe), ainsi qu'aux décrets d'application 2016-841 et 2016-834.

Ils ont tout d'abord évoqué le contexte national, avec notamment la baisse continue des dotations de l'État aux communes (11 milliards d'euros de moins en 5 ans), ce qui se traduit pour Saint Germain du Puy par une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 200 000 € environ pour 2017 contre 600 000 € en 2010 !... Cette dotation ne représente plus que 4% des recettes de fonctionnement de la ville.

Le Maire a rappelé que 1% de hausse des impôts locaux à Saint Germain du Puy ne représente qu'environ 25 000 €, soit le coût moyen du salaire annuel d'un agent de catégorie C à temps complet en début de carrière au SMIC...

Selon les bases des impôts locaux (taxe d'habitation et foncières) qui seront connues lors du vote du budget en avril, le Conseil Municipal précisera leurs taux. Ils pourraient être réajustés si possible dans les limites fixées par le Conseil Municipal soit autour de 2%, hausse des bases comprises sous réserve de la variation des bases d'impôts.

Magalie MARAFFON a ensuite évoqué les autres mesures de la Loi de finance pour 2017 qui impactent les collectivités, dans un contexte local marqué par la nécessité de réaménager la Place du 8 mai (désormais propriété de la ville) et la mise en œuvre de la démarche zéro pesticide, et dans un contexte intercommunal incertain entre les transferts de compétences imposés par la Loi NOTRe et la mutualisation de services.

Afin d'avoir une vue complète de la situation budgétaire de la commune en ce début 2017, Magalie MARAFFON a indiqué les résultats provisoires (en fonctionnement et en investissement) qui seront présentés pour validation à l'occasion de l'examen du Compte Administratif 2016 qui aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal prévue le 6 avril.

Après la prise en compte des « restes à réaliser » pour 2016 (c'est à dire les dépenses et recettes engagées en 2016 mais qui n'ont pas, ou seulement partiellement, été réalisées au 31 décembre) et leur déduction du résultat cumulé de la section d'investissement, le besoin de financement de cette même section est légèrement inférieur à 833 000 €, ce qui permet ainsi de conserver en section de fonctionnement environ 1 463 000 € du solde positif reporté.

Autre point notable, la baisse de la charge des intérêts des emprunts en cours. Au regard du profil de la dette de la commune, de la structure des emprunts en cours (répartition taux fixes et taux variables), et compte tenu de l'absence de nouvel emprunt en 2015 et 2016, le montant prévisionnel des intérêts devrait en effet s'établir autour de 190 000 €, contre 208 000 € en 2016.

Le Maire et Magalie MARAFFON ont ensuite proposé au Conseil Municipal de préparer le budget primitif de la ville pour 2017 en tenant compte des orientations suivantes :

- .intégration de la conjoncture économique ;
- .intégration des éléments liés à la mise en œuvre de la démarche de développement durable. Cela concerne la mise en œuvre de la démarche zéro pesticide sur l'ensemble de la commune évoquée précédemment, mais aussi la réflexion sur différents sujets comme par exemple celui de l'éclairage public, pour lequel une modulation nocturne (pouvant aller jusqu'à l'extinction) d'une partie de l'éclairage de la ville est à l'étude. L'éclairage permanent la nuit, est en effet source de pollution lumineuse, et sa modulation pourrait également permettre de réaliser une économie substantielle sur la facture d'éclairage ;
- .redéfinition de la totalité des dépenses en tenant compte du niveau de réalisation des dépenses de l'année précédente et des besoins de l'exercice à venir ;
- .maintien de la qualité du service rendu aux usagers ;
- .mises en concurrence dans le cadre des règles d'achat définies en interne et en conformité avec les règles du code des marchés publics ;
- .favoriser les investissements ayant un impact positif sur les dépenses de fonctionnement après avoir procédé, autant que faire se peut, à des études ou des simulations permettant de mesurer l'impact de ces investissements.

Le Conseil Municipal a ainsi pris acte de la présentation de ces orientations budgétaires pour 2017, et a pu en débattre. Le vote du budget 2017 de la ville sera à l'ordre du jour de la séance du 6 avril prochain.

Nota : le rapport complet présenté aux conseiller(e)s contient, outre les éléments prévus par la loi, des informations complémentaires, tant en ce qui concerne l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement par chapitre, les investissements en cours, les « restes à réaliser », ou les projets arrêtés pour 2017 et ceux examinés pour les années suivantes.

Mandatement des dépenses d'investissement

Le budget 2017 de la ville n'étant voté que le 6 avril prochain, et afin d'assurer l'engagement des projets déjà décidés, le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Magalie MARAFFON, 8ème Maire-adjointe en charge des finances et de la communication, autorisé le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2016, pour un montant total de 775 409 €.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Autorisation donnée au Maire d'ester en justice dans le cadre d'un contentieux

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Philippe JOLIVET, 1er Maire-adjoint en charge des affaires générales, autorisé le Maire à défendre la commune devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes dans le cadre d'un dossier contentieux portant sur une concession du cimetière, qui oppose la ville à une famille germinoise.

Le Tribunal Administratif d'Orléans, par jugement en date du 29 septembre 2016, a donné raison à la ville dans cette affaire. La famille a toutefois fait appel de cette décision.

Le Conseil Municipal a de même autorisé le Maire à se faire représenter par Maître Serge NONIN, avocat à Bourges, qui avait défendu la ville en première instance.

Avis du Conseil Municipal sur une demande de modification des dérogations au repos dominical des salariés

Philippe JOLIVET, 1er Maire-adjoint en charge des affaires générales, a ensuite présenté une demande de modification des dérogations au repos dominical des salariés accordées pour 2017 pour la branche automobile formulée par le concessionnaire automobile Citroën.

Il a rappelé que la liste des dimanches autorisés pour 2017, établie par arrêté du Maire en date du 19 décembre 2016, se basait conformément à la loi sur les propositions du Conseil Communautaire de Bourges plus, propositions différentes de celles sur lesquelles le Conseil Municipal s'était initialement prononcé le 6 octobre 2016.

Après avoir rappelé le cadre législatif de ces dérogations, et la possibilité désormais prévue par la loi dite « travail » du 8 août 2016, de les modifier sous conditions (« *dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification* »), Philippe JOLIVET a précisé que la demande du concessionnaire automobile portait sur quatre dates. Si deux étaient déjà accordées dans l'arrêté du Maire (17 septembre et 15 octobre 2016), les deux autres étaient décalées par rapport à cet arrêté (19 mars au lieu du 12 mars, et 18 juin au lieu de 11 juin).

Le Conseil Municipal a dès lors émis un avis favorable à la modification de la liste des dérogations portant sur la date du 18 juin en lieu et place du 11 juin, la demande relative au 19 mars formulée hors des délais prescrits n'ayant quant à elle pu être instruite.

A noter que le Conseil Communautaire de Bourges Plus, que le Maire a saisi pour avis sur cette demande, statuera le 3 avril sur cette question ainsi que sur des demandes similaires formulées par la ville de Saint Doulchard.

Il appartiendra ensuite au Maire, en conformité avec cet avis, de prendre, le cas échéant, un arrêté modifiant les dates arrêtées en décembre avant le 18 avril.

Point sur l'avancement du recensement de la population 2017

Philippe JOLIVET, 1er Maire-adjoint en charge des affaires générales, a ensuite fait le point sur le recensement de la population qui touchait à sa fin.

Celui-ci s'est parfaitement déroulé. Les agents recenseurs recrutés ont constitué une équipe dynamique, efficace et appréciée.

Même si les chiffres précis ne pourront être communiqués qu'à l'occasion de la prochaine séance, Philippe JOLIVET a toutefois indiqué que 2432 foyers avaient été dénombrés dans la commune, soit une augmentation d'une centaine depuis 2012.

DÉVELOPPEMENT DURABLE / URBANISME / AMÉNAGEMENT / ENVIRONNEMENT / ESPACES VERTS / PROPRIÉTÉ / TRANSPORTS / CIRCULATION

Point sur le projet d'aménagement des « Champs Châlons » : acquisitions de parcelles et sollicitation du Fonds d'Intervention Foncière (FIF) de Bourges Plus

Jean-Pierre DOHOLLOU, 5ème Maire-adjoint en charge notamment de la voirie communale et des espaces verts, a ensuite fait le point sur le projet d'aménagement des « Champs Châlons ».

En ce qui concerne la réflexion sur cette opération, les études confiées à la SEM Territoria se poursuivent. Une réunion de travail avec le bureau d'étude urbanisme et le bureau VRD a eu lieu afin de commencer à réfléchir aux grandes orientations de cette opération. Ces orientations devraient être présentées dans le courant de l'année au Conseil Municipal, à partir d'une réflexion orientée en terme de logement sur une base un peu différente de celle des Terres des Chailloux, et pensée au regard des préconisations du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération (le SCOT).

Après avoir rappelé que la ville avait décidé de préempter la vente d'un terrain dans le cadre de cette opération (cf – Conseil Municipal du 1er décembre 2016), Jean-Pierre DOHOLLOU a proposé d'acheter la seconde parcelle également en vente. Les contacts qu'il a eus avec le propriétaire ont permis d'envisager pour ce terrain un achat à l'amiable, et non plus par préemption.

Le Conseil Municipal a approuvé cette acquisition au prix de 65 000 € (évaluée par France Domaine à 58 000 € avec +/- 10% de négociation), soit le même montant que le terrain préempté cadastré AV 63 et 67 (évalué par France Domaine à 60 000 €), et a autorisé le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

Jean-Pierre DOHOLLOU a également rappelé que la ville avait obtenu du Fonds d'Intervention Foncière de Bourges Plus une subvention de 22 674,60 € pour l'acquisition de parcelles en 2016. Le Fonds d'Intervention Foncière étant de nouveau susceptible d'intervenir sur cette nouvelle acquisition, le Conseil Municipal a décidé de le solliciter de nouveau.

D'un montant plafonné sur l'opération « Champs Châlons » à 200 000 € et sur la base du montant de l'évaluation de France Domaine (118 000 €), la ville peut donc espérer une subvention d'un taux maximum de 30%, soit une aide possible pouvant aller jusqu'à 35 400 €.

Point sur le dossier de la Place du 8 Mai

Le Maire a ensuite donné la parole à Yves LAUVERGEAT, 7ème Maire-adjoint en charge de la culture et du dossier de la Place du 8 Mai, afin de faire le point sur celui-ci.

Le panel de Citoyens (habitants et commerçants volontaires) se réunit régulièrement et fonctionne bien, le groupe s'étant assez rapidement émancipé d'une relation « municipalité / citoyens » inévitable lors des premières réunions.

Trois premières options pour l'ouverture rapide d'un commerce de proximité, vraisemblablement sous la forme d'une épicerie, sont étudiées : dans une boutique de la galerie marchande prochainement disponible ; dans une partie du bâtiment de l'ex-supermarché ; dans des bâtiments modulaires provisoires type « Algéco ». Cette dernière possibilité devrait finalement être abandonnée en raison de son coût de location à l'année.

Plusieurs candidats à l'ouverture d'une épicerie, ou d'autres commerces dans ce cadre, se sont déjà manifestés, et certains projets semblent avancer. Il sera toutefois nécessaire de réfléchir à l'accompagnement de ces porteurs de projets si ceux-ci devaient se concrétiser.

Parallèlement, la ville continue de solliciter, et de relancer régulièrement, différents groupes de la grande distribution, regroupant en tout plus de 30 enseignes, allant de l'hypermarché à la petite épicerie franchisée.

Plusieurs d'entre-eux, qui dans un premier temps avaient décliné l'offre, ou n'avaient jamais répondu, ont informé la Mairie qu'ils procédaient désormais à des études...

En avril, le panel travaillera avec trois architectes sur 3 projets d'aménagement différents pour l'ensemble de la place. Ces trois projets n'en donneront à terme plus qu'un.

Yves LAUVERGEAT a indiqué qu'il était frappant de constater qu'une partie de la population ne parvenait à ce jour pas encore totalement à imaginer la future place sans un supermarché tel qu'il existait par le passé, que cette option étant toutefois de fait envisagée mais n'est pas la seule à examiner, comme dit ci-dessus. Quoiqu'il en soit, il a insisté sur le fait que tout cela nécessite du temps.

Enfin, il a été rappelé qu'une pizzeria ouvrait ses portes dans la galerie marchande le 1er mars prochain.

Un point sur ce dossier est fait lors de chaque séance du Conseil Municipal.

Marché d'exploitation des bâtiments communaux (chauffage, eau chaude sanitaire)

Jean-Pierre DOHOLLOU, 5ème Maire-adjoint en charge notamment de la voirie communale et des espaces verts, a ensuite présenté le résultat de la consultation relative au marché d'exploitation des bâtiments communaux (chauffage, eau chaude sanitaire), celui-ci étant arrivé à son terme.

Sur 16 candidats ayant retiré un dossier, seuls deux ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 23 décembre 2016, et après analyse, a retenu l'offre variante de la société ENGIE COFELY, société avec laquelle le précédent marché était passé.

Le Conseil Municipal a ainsi autorisé le Maire à signer avec cette société le marché correspondant souscrit pour une durée de 5 ans (2017 / 2021). Il a également autorisé, avec effet du 1er janvier jusqu'à la notification de ce marché, la poursuite du marché précédent, afin qu'il n'y ait pas de rupture dans les prestations fournies.

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux de voirie

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 5ème Maire-adjoint en charge notamment de la voirie communale et des espaces verts, approuvé, et autorisé le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la SA HLM France Loire pour des travaux de voirie.

Il s'agit de la réfection de la voie d'accès aux immeubles situés aux 1C-3B-5A allée Gérard Philipe, voie qui est commune à la ville (parcelle AA450) et à la SA HLM France Loire (parcelles AA307-AA552-AA555), ainsi que du parking desservant ces logements, quant à lui situé sur le domaine privé de la commune.

La ville et la SA HLM France Loire ayant décidé conjointement de réaliser ces travaux en commun, et la maîtrise d'ouvrage de la totalité de ces travaux devant être déléguée à la ville, il convenait dès lors de formaliser par une convention cette délégation de maîtrise d'ouvrage, ainsi que les modalités de répartition des coûts entre les deux signataires.

Dénomination d'une rue

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Jean-Pierre DOHOLLOU, 5ème Maire-adjoint en charge notamment de la voirie communale et des espaces verts, et pour faire suite à la demande de la société *Sérénya*, aménageur du lotissement « Le Clos de la Sente à Rabot » à Fenestrelay, approuvé la proposition de la Commission de dénommer la voie privée intérieure en impasse de ce lotissement « Allée Colette », du nom de l'écrivaine française Sidonie-Gabrielle Colette (1873-1954).

Ce choix s'inscrit dans la logique appliquée à ce secteur avec ses rues et allées aux noms d'écrivains célèbres : Balzac, Beaumarchais, Stendhal, Victor Hugo etc...

Motion contre la fermeture de la division des Aix d'Angillon de la DDT

Le Conseil Municipal a ensuite, sur proposition du Maire, adopté une motion contre la fermeture de la division des Aix d'Angillon de la Direction Départementale des Territoires (bien que la ville ne soit pas directement concernée par cette décision depuis que son service instructeur en matière d'actes d'urbanisme est celui de Bourges Plus), compte tenu du courrier récemment adressé par la Préfète du Cher aux Maires des communes concernées.

Dans son courrier, la Préfète du Cher justifie cette décision par l'impact du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) au 1er janvier 2017 sur les missions « application du droit des sols » assurées jusqu'alors par la DDT, « *nécessitant une nouvelle organisation des implantations territoriales* », mais aussi par les effectifs présents sur le site des Aix d'Angillon, qui « *ne permettent plus d'assurer un service satisfaisant* »...

Plusieurs des communes impactées se trouvant sur le territoire du canton de Saint Germain du Puy, le Conseil Municipal a donc décidé d'adresser à la Préfète du Cher la motion suivante :

CONTRE LA FERMETURE DE LA DIVISION DES AIX D'ANGILLON DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Par un courrier daté du 11 janvier 2017, Madame la Préfète du Cher a averti les Mairies rattachées à la division des Aix d'Angillon de la Direction Départementale des Territoires, de la fermeture de cette division, et du « positionnement » de son personnel sur les sites de Bourges et Saint-Amand-Montrond.

Cette décision vient mettre à mal la proximité de ce service de l'État avec les communes de ce territoire.

Ce service diminué ces dernières années, principalement sur l'application du droit des sols, va sans doute de nouveau mettre en difficulté les communes concernées et leurs habitants.

Cette décision va à l'encontre d'un aménagement équilibré du territoire et d'un accompagnement dans celui-ci des services de l'État.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Saint Germain du Puy s'oppose à cette fermeture annoncée, et demande à Madame la Préfète du Cher de bien vouloir revenir sur cette décision.

Convention de délégation partielle de compétence en matière de services de transports scolaires à passer avec Agglobus

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Roland BOUAL, Conseiller Délégué notamment aux questions de transports, approuvé, et autorisé le Maire à signer une convention de délégation partielle de compétence en matière de services de transports scolaires avec Agglobus.

Pour mémoire, le Conseil avait, lors de sa séance du 24 septembre 2015, approuvé une première version de cette convention. Après diverses remarques d'autres communes, Agglobus a proposé une nouvelle version légèrement modifiée.

Il s'agit de formaliser la collaboration entre le syndicat, autorité compétente pour l'organisation des transports urbains sur son périmètre, et la commune pour l'organisation des transports des élèves des classes maternelles et élémentaires la concernant, la commune étant gestionnaire de sa carte scolaire et des services péri-scolaires qu'elle propose.

Par cette convention, Agglobus conserve sa qualité d'autorité organisatrice en passant les contrats publics nécessaires à l'exécution des services de transports scolaires (véhicules, conducteurs, exploitation) et il en assume la charge financière.

La ville est quant à elle « organisateur partiel » des services de transports scolaires pour la partie administrative dont elle supporte la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement, à savoir :

- .les relations avec les familles ;
- .l'information envers les écoles ;
- .la communication avec AGGLOBUS ;
- .la sécurité des élèves ;
- .les circuits.

Roland BOUAL a précisé que cette convention ne prévoit aucune compensation financière pour cette délégation partielle.

ENFANCE / JEUNESSE

Monique BABIN, 3ème Maire-adjointe en charge de l'enfance et la jeunesse, étant absente et excusée lors de cette séance, plusieurs Adjoint(e)s ont ensuite présenté les différents rapports portant sur l'enfance et la jeunesse.

Réservation d'un berceau dans la future crèche de Fenestrelay

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale et des personnes âgées, approuvé le principe d'une réservation d'un berceau au sein de la future micro crèche que la société *Crèche Expansion Family* va ouvrir dans le lotissement « Le Clos de la Sente à Rabot », Allée Colette à Fenestrelay.

Cet établissement de 10 berceaux, qui va viser en priorité l'accueil des enfants des habitants et des salariés de Saint Germain du Puy, a en effet sollicité la ville dans ce sens, moyennant une subvention annuelle de 5000 € pendant trois ans.

Ce berceau pourrait ainsi être mis à disposition, sous conditions, du personnel communal ou des familles germinoises.

Le Conseil Municipal a toutefois conditionné la concrétisation de cet engagement à l'octroi de l'agrément demandé auprès de la Caisse d'Allocation familiales.

De même, certains points de la convention proposée étant à revoir, le Conseil Municipal n'a pas approuvé son texte, et n'a donc pas autorisé à la signer.

Une nouvelle version de cette convention sera discutée une fois l'agrément obtenu.

Convention de prestation de service pour le RAM à passer avec la MSA

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale et des personnes âgées, approuvé, et autorisé le Maire à signer une convention avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Beauce Cœur de Loire, permettant au RAM de Saint Germain du Puy de bénéficier d'une prestation de service pour la période 2016-2018.

La MSA participe en effet financièrement aux structures accueillant des jeunes enfants, notamment les Relais Assistants Maternels (RAM), dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale en direction des familles

Cette convention d'objectifs et de financement formalise les conditions de son versement.

Printemps de Bourges 2017

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Yves LAUVERGEAT, 7ème Maire-adjoint en charge de la culture, décidé de reconduire en 2017 l'opération de prise en charge de 25 % du prix d'un billet par spectacle du Printemps de Bourges, dans la limite de deux spectacles, pour les jeunes scolarisés, étudiants ou demandeurs d'emploi de moins de 25 ans domiciliés dans la commune.

Cette prise en charge ne sera effective que pour les billets achetés à l'Espace-jeunes, par les jeunes concernés eux-mêmes, et sur production d'un justificatif de domicile, d'une attestation de Pôle-emploi le cas échéant, et d'une pièce d'identité.

Rallye Mathématique du Centre

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Philippe JOLIVET, 1er Maire-adjoint en charge des affaires générales, décidé de renouveler son soutien au Comité d'organisation du Rallye Mathématique du Centre, en lui allouant une subvention de 100 €, soit du même montant que les années précédentes.

L'épreuve officielle se déroulera cette année le 14 mars dans toute l'académie d'Orléans-Tours, autour du thème « *Pierre de Fermat et son grand théorème arithmétique* ». Parmi les 2000 élèves qui devraient encore concourir cette année, 55 élèves de deux classes de 3ème du collège Jean Rostand (3ème2 et 3ème4 de Monsieur Spring) sont inscrits.

Concours national de la Résistance et de la Déportation

Le Comité Départemental d'Union des Associations et des Amis de la Résistance et de la Déportation du Cher, récompense chaque année à l'occasion d'une cérémonie solennelle salle du Duc Jean à Bourges, les lauréats du concours national de la Résistance et de la Déportation, par un voyage et des prix individuels.

Comme chaque année, la ville est sollicitée pour un don dans le cadre de ces récompenses.

Par le passé, la ville a régulièrement offert des ouvrages portant sur ce thème, s'agissant de la transmission de la Mémoire de la Résistance et de la Déportation auprès des jeunes générations.

Le Conseil Municipal a décidé, sur rapport de Philippe JOLIVET, 1er Maire-adjoint en charge des affaires générales, de soutenir cette année cette action sous forme d'une subvention d'un montant de 100 €.

Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) avec la CAF

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale et des personnes âgées, approuvé, et autorisé le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher.

Ce contrat constitue un soutien financier important des actions de la ville en direction de l'enfance et la jeunesse.

Il prévoit cette année trois nouveaux axes en plus du Relais d'Assistants Maternels déjà prévu dans la précédent, qui peuvent désormais être pris en compte, à savoir l'action en direction des adolescents, les petits séjours de vacances dans le cadre du centre de loisirs et la coordination de ces actions.

Fonds d'Aide au Temps Libre (FATL) de la CAF du Cher

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale et des personnes âgées, approuvé, et autorisé le Maire à signer la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Cher relative au Fonds d'Aide au Temps Libre pour l'année 2017.

Ce dispositif favorise l'accès des familles aux structures d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires (grandes et petites). Il concerne les enfants nés entre le 1er janvier 2001 et le 1er janvier 2015.

Mise à disposition d'un(e) jeune en service civique dans le cadre du Chantier Jeunes Bénévoles

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Serge MARICOT, Conseiller Municipal Délégué au Comité de Jumelage et au Chantier Jeunes Bénévoles, approuvé, et autorisé le Maire à signer la convention à passer avec la Fédération de Œuvres Laïques du Cher, pour la mise à disposition d'un ou d'une volontaire en service civique dans le cadre du Chantier Jeunes Bénévoles.

Le chantier se déroulera cette année du 23 au 30 juillet à Saint Germain du Puy, et accueillera des jeunes allemands et germinois.

Cette convention va permettre, comme il y a deux ans, de recruter un jeune homme ou une jeune femme en service civique pour assurer les préparatifs et la mise en œuvre du chantier.

En plus du revenu prévu par la loi et versé par l'État, la commune versera 100 € par mois à la personne recrutée.

Yves LAUVERGEAT, 7ème Maire-adjoint en charge de la culture, et par ailleurs membre du Conseil d'Administration de la FOL du Cher, n'a pas pris part au débat comme au vote.

Prise en charge exceptionnelle d'une franchise dans le cadre d'un sinistre

Une des responsables du Centre de Loisirs a vu sa responsabilité mise en cause à l'occasion d'un incident matériel survenu dans ce service en août dernier.

Elle a en effet autorisé une animatrice saisonnière à utiliser son matériel personnel lors d'une animation. Ce matériel a été accidentellement détruit à cette occasion.

Compte tenu des circonstances, et du caractère particulier de cet incident, le Conseil Municipal a décidé, sur rapport de Philippe JOLIVET, 1er Maire-adjoint en charge des affaires générales, de prendre en charge, à titre exceptionnel, la franchise demandée à la responsable du service d'un montant de 150 €, afin qu'elle ne soit pas financièrement pénalisée par cette affaire.

AFFAIRES CULTURELLES

Demandes de subventions dans le cadre des travaux d'extension de la bibliothèque

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Yves LAUVERGEAT, 7ème Maire-adjoint en charge de la culture, autorisé le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'État et du Département pour tenter d'obtenir des aides pour le projet d'extension de la bibliothèque municipale.

Des contacts avec les services de l'État et du Département ont été pris à ce sujet ces dernières semaines.

L'accueil du Conseil Départemental, plutôt favorable, laisse espérer une aide dans le cadre d'un futur contrat de développement du territoire. S'agissant de l'État, celui-ci demande un dossier administratif complet avant de s'engager sur un principe ou un montant.

Yves LAUVERGEAT a précisé que les travaux débutaient actuellement, et que l'ensemble des dépenses est estimé à environ 420 000 € HT pour 504 000 € TTC.

AFFAIRES SOCIALES

Subvention exceptionnelle à l'association Ensemble & Solidaires UNRPA

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale et des personnes âgées, voté une subvention exceptionnelle d'un montant de 1403,02 € à l'association Ensemble & Solidaires UNRPA de Saint Germain du Puy au titre du remboursement de la totalité des frais engagés par cette association pour l'organisation de l'animation des repas des aînés les 6 et 7 décembre 2016.

Résultat de l'enquête sur les besoins sociaux

Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale et des personnes âgées, a ensuite évoqué au Conseil Municipal l'enquête sur les besoins sociaux initiée par la ville en fin d'année 2016. Il s'agit désormais de répondre à une obligation légale en la matière.

Celle-ci a été réalisée par 4 étudiants de l'IUT de Bourges : ils se sont basés sur les données sociales de l'INSEE, du CCAS et du questionnaire proposé aux germinois(es), celui-ci recueillant 221 réponses. Les thèmes abordés portaient sur l'enfance et la famille, la santé, le logement, la précarité, l'emploi...

Les résultats de l'enquête seront présentés lors de la prochaine réunion du CCAS, le 23 février prochain.

AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour du régime indemnitaire

Le Maire a ensuite informé le Conseil Municipal de la mise à jour du régime indemnitaire découlant de la réorganisation des carrières, qui concerne, depuis le 1^{er} janvier 2017, les catégories C et B de la fonction publique.

Celle-ci s'est concrétisée par le reclassement indiciaire de la plupart des agents des catégories concernées, par la modification de l'intitulé de certains grades, et par la suppression d'autres grades.

Les primes du régime indemnitaire étant basées sur des montants de références en fonction des grades détenus par les agents, cette mise à jour était nécessaire, en tenant compte de ces modifications, et sans remettre en question les principes d'attribution des primes tels qu'ils ont été décidés lors de la mise en place du régime indemnitaire en 2005.

Adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion du Cher

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport du Maire, approuvé, et autorisé celui-ci à signer une convention formalisant le renouvellement de l'adhésion de la ville au service de médecine de prévention proposé par le Centre de Gestion du Cher.

Pour mémoire, ce service a été créé en 2013. Le Conseil Municipal avait alors décidé de dénoncer la convention avec la Mutualité Sociale Agricole qui assurait jusqu'alors les visites médicales des agents de la collectivité, et d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2014 au service de médecine de prévention que proposait le Centre de Gestion.

La précédente convention, d'une durée de trois ans, étant arrivée à son terme, le Conseil Municipal a souhaité continuer à bénéficier de ce service en approuvant cette nouvelle convention portant sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Le Conseil Municipal a ensuite, sur rapport de Yves LAUVERGEAT, 7ème Maire-adjoint en charge de la culture, décidé de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 1^{er} mars 2017.

Il ne s'agit pas là d'une création de poste à pourvoir, mais de permettre de nommer l'adjointe au responsable de la bibliothèque sur ce grade correspondant aux fonctions qu'elle occupe depuis le 1^{er} juillet 2013, suite à sa réussite au concours en novembre dernier.

Cette création de poste ne donnera donc pas lieu à un recrutement supplémentaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Demandeurs d'emploi

Martine DANCHOT, 2ème Maire-adjointe en charge de l'Action Sociale et des personnes âgées, a indiqué au Conseil Municipal que la commune comptait, au 15 février, 371 demandeurs d'emploi (178 hommes et 193 femmes), soit 2 de moins que le mois précédent.

Cartes Nationales d'Identité

Le Maire a indiqué, pour ne pas dire déploré, qu'à compter du 2 mars prochain, la Mairie ne pourra plus recevoir les dossiers de demande ou de renouvellement de carte d'identité, en raison d'une réforme, à l'image de celle concernant les demandes de passeport voici quelques années. Seules 12 communes dans le département seront habilitées et équipées du matériel nécessaire.

Les germinois(es) souhaitant obtenir une carte d'identité devront désormais déposer leur dossier au plus près à la Mairie de Bourges.

Semaine pour l'égalité des femmes et des hommes

Ingrid JACQUET, 6ème Maire-adjointe en charge de l'égalité des femmes et des hommes et du Centre Communal d'Éducation à la Sécurité Routière, a ensuite présenté la semaine pour l'égalité des femmes et des hommes qui se déroulera du 6 au 12 mars prochains. De nombreuses animations rythmeront cette semaine avec entre-autres, un spectacle le lundi, un travail sur ce thème avec une classe de CM2 le mardi, un match de hand-ball le jeudi, une exposition le vendredi, une « vélorution » le samedi, et plusieurs animations le dimanche à l'Espace Nelson Mandela.

Le programme complet sera détaillé dans une information municipale qui sera distribuée dans les prochains jours.

Permis piétons et attestations cyclistes

Ingrid JACQUET, 6ème Maire-adjointe en charge de l'égalité des femmes et des hommes et du Centre Communal d'Éducation à la Sécurité Routière, a ensuite lancé un appel à volontaires pour aider les élèves de maternelles et de CP-CE1 à passer leur permis-piéton en juin prochain.

Les épreuves pratiques des attestations cyclistes se dérouleront quant à elles fin mai, et l'épreuve théorique le 9 juin.

Visite de la délégation de GADEBUSCH

Serge MARICOT, Conseiller Municipal Délégué au Comité de Jumelage, a donné quelques informations au Conseil Municipal concernant la visite de la délégation allemande lors du prochain week-end de l'ascension (25-26-27 mai).

Un doute subsiste encore aujourd'hui sur la durée de la visite, qui sera dépendante du moyen de transport qui sera finalement retenu par la délégation. Celle-ci doit en effet choisir entre un cariste à priori onéreux et les voitures personnelles.

Le programme de la visite sera arrêté lors de la prochaine réunion du Comité de jumelage.

Il a également rappelé, ainsi que cela été évoqué précédemment, que des jeunes Allemands participeront au Chantier Jeunes Bénévoles qui se déroulera cette année du 23 au 30 juillet à Saint Germain du Puy.

Jeu grandeur nature : « Kill a tué »

Ingrid JACQUET, 6ème Maire-adjointe en charge de l'égalité des femmes et des hommes et du Centre Communal d'Éducation à la Sécurité Routière, a ensuite présenté au Conseil Municipal le jeu pour adulte, « Kill a tué », une animation soutenue par la Fédération du Cher de la Ligue de l'Enseignement. Cette enquête criminelle grandeur nature, se déroulera dans la commune le 3 juin prochain. Plusieurs équipes de 5 à 6 joueurs s'affronteront dans ce « Cluedo » géant.

De nombreuses animations et surprises seront prévues, et un coin pour les petits sera à la

disposition des parents pour leur permettre d'aller jouer...sans leurs enfants.
Pour l'organisation cette animation, un appel à volontaires pour aider à son organisation est lancé.

Randonnée VTT

Denis RAYMOND, 4ème Maire-adjoint en charge des sports, a ensuite donné rendez-vous aux sportifs le dimanche 14 mai prochain, pour la première édition de « la Germinoise », randonnée VTT organisée par le service des sports de la ville et le Comité des Fêtes. 3 parcours de 19, 29 et 40 km seront proposés, tout comme des ravitaillements réguliers.

Renseignements et inscriptions auprès du service des sports de la ville.

A noter que toutes les délibérations, hormis deux (avec 1 abstention) ont été prises à l'unanimité. Aucune autre question n'étant posée, aucune prise de parole n'étant demandée, le Maire leva la séance à 21 heures.